



**Conseil
Municipal**

**Du
18/04/2011**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à
20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 12/04/2011

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION
N°16**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2011
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2011
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE, le dix huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS** :

M BAGUET Thierry
Mme BOHN Christelle
M SCHULER Jérôme
Mlle WAII Mariam

Pouvoir donné à :

M. POUGET Jean-Pierre
M. BOURGEOIS Michel
M. MICHEL Bruno
-

Fixation des taux d'imposition
des trois taxes locales en 2011

Rapporteur : Le Maire

Comme chaque année, nous devons délibérer sur les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Je vous invite donc à prendre connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2011, des taux moyens nationaux et départementaux et des taux plafond à ne pas dépasser.

Si vous décidez un maintien des taux 2010, la ressource fiscale est estimée à 46 218 € (allocations compensatrices comprises)

Cette ressource est actuellement suffisante pour assurer l'équilibre du budget.

Je vous rappelle que la réforme de la taxe professionnelle n'a pas d'incidence sur notre budget, cette taxe étant transférée à la Communauté de communes.

Décision :

Exprimées 09
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 09

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide le maintien des taux d'imposition 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

	Bases d'imposition de 2010	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2011	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	206 374	28 500	8.70%	18 140 €
Taxe foncière (bâti)	122 458	126 900	17.10%	21 700 €
Taxe foncière (non bâti)	9 010	9 100	49.22%	4 479 €
Allocations compensatrices				1 899 €
Total				46 218 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS